

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2016

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 24 juin 2016

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 14 juin 2016
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-50

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET
PROPRIETE 15 RUE DU
CAPITAINE FERBER -
ACQUISITION D'UNE PARTIE DU
TERRAIN

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE (par proc. à Mme WEBANCK), M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PATUREL), M. PETIT, Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme GOYER), Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), Mme CARLE, Mme BAJARD (par proc. à M. DUREL), M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN

Était absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : C. TOLLET

La société ORNEO, société de promotion immobilière, s'est rendue propriétaire de la parcelle cadastrée section BI n° 377, d'une contenance de 873 m², située 15 rue du Capitaine Ferber. Le bien est composé d'une maison bourgeoise côté est (à l'angle de la rue Lucien Maître et de la rue du Capitaine Ferber), de hangars et de locaux de bureaux et de stockage plus au nord.

La Municipalité a fait part de son intérêt pour la partie nord-ouest du terrain, dans la perspective de réaliser ultérieurement un aménagement permettant d'améliorer les conditions d'accès au groupe scolaire Pierre et Marie Curie, à la crèche et au terrain de sport voisin.

Aux termes des différentes rencontres, le promoteur et la Ville se sont entendus sur le principe de la cession à la commune d'environ 150 m² de terrain, selon le découpage réalisé par un géomètre expert.

La Ville s'engage à acheter le bien pour un montant de 45 600 €. Cette somme, négociée avec le vendeur, est inférieure à l'estimation réalisée par France Domaine. La Ville, dans cette opération, préserve les finances communales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
à la majorité, par 41 voix pour et 2 abstentions,

- APPROUVE

le principe de l'acquisition par la Ville à ORNEO ou toute autre société liée qui lui serait substituée, d'environ 150 m² sur le terrain cadastré section BI n° 377, selon le plan joint,

- AUTORISE

Monsieur le Député Maire à signer une promesse d'achat, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la vente

- DIT

que la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au budget, selon le plan de compte fonction 213 nature 2138.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 24 juin 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET